

## **Rapport de majorité N° 2022/31**

### **Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Caroline Bordier et consorts intitulé « Pour des choux et des tomates au milieu des plates-bandes ! »**

Demande d'un crédit de CHF 15'000.- TTC pour un projet pilote de platebandes maraîchères

Demande d'un crédit d'étude CHF 45'000.- TTC pour une stratégie de développement de l'agriculture urbaine

---

Nyon, le 13 avril 2022

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le rapport-préavis 2022/31 s'est réunie le mardi 15 février 2022 en présence de Mesdames Maria Ana BORGES, Marie CALIRI, Arlette GALLAY, Jacqueline NAEPFLIN KARLEN (présidente et rapportrice), Taïna PIEREN, Brigitte PEREZ, Ariane SCHWAB HUG et de Messieurs Giovanni ALESSANDRO, Sacha SOLDINI et Gianluca SOLIMINE

La Municipalité était représentée par Monsieur le Municipal Pierre Wahlen, accompagné de Messieurs le chef de service Pascal Bodin et son adjoint François Pernet.

### **Présentation**

En préambule, le Municipal Pierre Wahlen remercie les postulants pour cette initiative qui entre dans les objectifs du nouveau Service de l'environnement, anciennement Service des espaces verts. L'étude du postulat a en effet été l'occasion de pousser la réflexion plus loin. Une étude approfondie de la biodiversité et de son développement ainsi que l'augmentation de la végétalisation en ville de Nyon font partie des ambitions du Service de l'environnement et constitue le 3<sup>ème</sup> volet de ce préavis.

Le rapport-préavis présenté va donc au-delà d'une simple réponse au postulat. Les intentions de la Municipalité dans le cadre de ce préavis se déclinent en trois volets :

1. Dresser un inventaire de ce qui a déjà été mis en place et en faire un bilan
2. Tester sur deux sites distincts, sur une durée de trois ans, le remplacement de massifs fleuris à vocation exclusivement décorative par des plantations potagères.
3. Lancer une étude sur le potentiel agronomique du territoire nyonnais en vue d'une stratégie de développement de l'agriculture urbaine à Nyon.

## 1. Inventaire de ce qui existe déjà et bilan

De nombreuses initiatives ont déjà vu le jour dans le domaine de l'agriculture urbaine. Carrés potagers, jardins familiaux et plus récemment un jardin potager participatif près de Bois-Bougy notamment.

## 2. Phase test sur une durée de trois ans

La visite à Vevey a permis de relever un grand intérêt de la population pour de telles initiatives d'agriculture urbaine mais a relevé également la difficulté de mélanger les plantes ornementales et potagères. En effet, les soins à apporter à ces plantes (arrosages, suivi, etc) sont bien différentes et requièrent des compétences propres. Le montant de CHF 15'000.- sur trois ans servira à payer un maraicher professionnel qui sera en charge de l'entretien et aura la responsabilité de la culture. La population sera invitée à participer, à voir encore sous quelle forme, à certains moments, lors des plantations ou des récoltes, afin de se sensibiliser, d'apprendre d'un professionnel et de mieux s'approprier la démarche. Une communication spécifique auprès de la population est prévue car la volonté est de l'accompagner dans un changement de vision pour aller vers plus de nature en ville. Ce projet répond directement à la demande des postulants, tout en tenant compte de la spécificité de la culture maraîchère et du retour des expériences menées à Vevey.

Les deux sites pilotes ont été sélectionnés selon divers critères. Le site de la Duche avait déjà, avant la construction du parking, une telle vocation puisqu'il abritait alors des jardins familiaux. Il s'agit dès lors d'une réinterprétation de ce que ce site fut jadis. Une partie du parc actuel comprend déjà des plantes potagères, de la vigne et des arbres fruitiers (dont la production est aujourd'hui déjà distribuée à la population).

Sur le site du Bois fleuri, les plantes potagères viendraient remplacer les massifs de fleurs. Un petit mur sépare le site de la route et le protège également un peu plus du passage (cueillette intempestive, chiens, ...) par rapport aux quais par exemple.

La phase test permettra justement de mesurer l'adéquation des lieux pour ce type de plantations ainsi que l'intérêt auprès du public. Les critères d'évaluation après les trois ans de test seront la réussite du projet, la pertinence de remplacer des plantes ornementales par des légumes, l'intérêt du public à participer à la démarche mais aussi l'adéquation du budget initialement prévu.

Pour ce projet, le Service de l'environnement collabore étroitement avec le Service la cohésion sociale pour favoriser la rencontre et développer l'aspect pédagogique de la démarche en y intégrant les enfants, écoles, UAPE, etc.

Dans cette perspective, les trois piliers de la durabilité pourraient être développés. L'aspect social avec l'invitation de la population à participer à la démarche, l'aspect écologique (nature en ville, produits locaux, biodiversité) et même l'aspect économique en faisant revivre la notion de jardins familiaux et viser à une part d'autoconsommation, en envisageant par exemple une production au bénéfice des cantines scolaires.

## 3. Etude pour une stratégie de développement de l'agriculture urbaine

La demande de crédit de CHF 45'000.- a pour but d'étudier la valeur nourricière sur le terrain communal (yc les alpages et le site des Alleways). Nyon possède en effet 500 hectares de forêts et 5 alpages, gérés par le Service de l'environnement.

Approcher des propriétaires de terrains, en ville, cultivés de manière intensive ou imaginer l'emploi de moutons pour certains entretiens en lieu et place de tondeuses sont autant d'idées qui tendent à changer la vision que l'on a d'une ville fermée et séparée de la campagne et de faire entrer plus de nature en ville.

Il est à préciser que cette étude ne pourrait pas être faite à l'interne. S'agissant de stratégie d'agriculture urbaine, l'expertise d'un spécialiste en agronomie est nécessaire. De telles compétences n'existent pas à l'interne.

### **Questions complémentaires**

La somme de CHF 15'000.- n'a pas été remise en cause lors de la discussion. La Commission estime que la phase test sur deux sites pilotes répond de manière satisfaisante au Postulat.

La discussion a plutôt porté sur la somme de CHF 45'000.- destinée à l'étude.

A ce sujet, la Commission a souhaité poser trois questions complémentaires, qui ont été adressées par courriel à la Municipalité.

La majorité de la Commission a été satisfaite des réponses apportées sans délai. Pour plus de clarté, les questions posées et les réponses telles que rédigées par le service de l'environnement figurent en annexe à ce rapport.

### **Conclusion**

Concernant les CHF 15'000.- pour la phase test d'une durée de trois ans avec un mandat à un maraîcher professionnel pour la culture de plantes potagères en remplacement de plantes ornementales sur deux sites pilotes, l'ensemble de la Commission s'accorde à penser qu'il s'agit d'une réponse pertinente et utile au Postulat.

La majorité de la Commission estime comme très profitable dans ce projet, l'étroite collaboration avec le Service de cohésion sociale grâce à laquelle la participation de la population aux diverses démarches sera favorisée et l'aspect pédagogique développé.

En ce qui concerne la seconde partie du rapport-préavis, à savoir le lancement de l'étude devisée à CHF 45'000.-, la majorité de la Commission se réjouit que le postulat ait permis d'avancer dans le temps une démarche déjà envisagée. Elle estime qu'une telle étude est pertinente et nécessaire pour permettre à la ville de Nyon de se doter d'une véritable stratégie d'agriculture urbaine et qui permettra, grâce à un état des lieux détaillé, de connaître et développer le potentiel de Nyon en termes de développement durable et de lutte contre la crise climatique.

Le coût de l'étude, au regard du cahier des charges très étendu et complet, décrit dans les réponses aux questions complémentaires (en annexe), paraît tout à fait raisonnable à la majorité de la Commission. Selon elle, cette somme peut être considérée comme un investissement plus que comme une charge puisqu'elle donnera un cadre cohérent et précis aux démarches à développer et aux mesures à favoriser. Il est à signaler que vu la complexité que suppose une transition vers plus d'agriculture urbaine (enjeux biologiques multiples et interdépendants), une étude précise par un spécialiste (ingénieur agronome) nous paraît un prérequis indispensable.

La majorité de la Commission estime qu'à ce stade il serait dommage de se limiter au test sur les deux sites pilotes qui certes répond au postulat mais ne permet pas de se doter d'une stratégie cohérente à long terme.

La commission émet le vœu que cette étude donne également des recommandations quant à la mise en œuvre du point de vue du budget et prévoit également une stratégie financière.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le rapport-préavis N° 2022/31 concernant la réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Caroline Bordier et consorts intitulé « Pour des choux et des tomates au milieu des plates-bandes ! »,

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 2022/31 valant réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Caroline Bordier et consorts intitulé « Pour des choux et des tomates au milieu des plates-bandes ! » ;
2. d'accorder un crédit de CHF 15'000.- TTC pour la réalisation de la phase test de platebandes maraichères dans les Jardins de la Duché et le parc de Bois-Fleuri, avec un renforcement de la communication auprès de la population ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 440.3145.05 – *Création et restaurations*, pour un montant de CHF 5'000.- en 2022, CHF 5'000.- en 2023 et CHF 5'000.- en 2024 ;
4. d'accorder un crédit de CHF 45'000.- TTC pour la réalisation d'une étude pour une stratégie de développement de l'agriculture urbaine à Nyon ;
5. de porter ce montant en augmentation du compte N° 440.3185 – *Honoraires, frais d'études* en crédit supplémentaire non compensé pour l'exercice 2022.

La Commission :

GALLAY Arlette, NAEPFLIN KARLEN Jacqueline (présidente et rapportrice), PIEREN Taïna, BORGES Maria Ana, SCHWAB HUG Ariane, SOLIMINE Gianluca

# Réponses du Service de l'Environnement à la Commission rapportant sur le rapport-préavis N° 2022/31

Le 4 mars 2022

**1. Le budget pour la réalisation de l'étude est estimé à CHF 45'000.-. De quelle manière et pour quels postes, s'agissant probablement surtout d'honoraires, ce montant est-il réparti ?**

Nous vous confirmons que l'évaluation du budget de l'étude a été faite sur la base d'une offre d'honoraire d'un bureau pressenti.

Nous vous proposons de retracer ci-dessous les principes de l'étude qui restent à ce stade une intention :

## **Temps 1 : Diagnostic territorial**

- Définir et partager la signification d'agriculture urbaine, son envergure ;
- **Rendu : Cartographie de l'ensemble des terrains à potentiel**

## **Temps 2 : Diagnostic d'acteur.rice.s**

- Rencontrer l'ensemble des acteur.rice.s : associations, jardinier.ère.s, agriculteur.rice.s, élus, administration et lister leurs activités, types de cultures, surfaces et projets éventuels ;
- Identifier les grandes lignes de l'utilisation des surfaces à Nyon, les lieux d'accueil du public et les événements liés ;
- Pour la partie agricole pure : Faire une ébauche des canaux de distribution des produits locaux existants, et identifier les liens potentiels avec les mangeurs (collectifs et/ou individuels) ;
- Pour la partie espaces cultivables par les habitant.e.s : Faire un bilan des différentes formules nyonnaises et quels types de publics sont touchés et manquant ;
- **Rendu : Synthèse de l'état de l'agriculture urbaine nyonnaise et du potentiel.**

## **Temps 3 : Stratégie**

- Poser les éléments d'une stratégie (enjeux/objectifs/actions)
- Animer deux ateliers, afin de stimuler l'intelligence collective des acteurs. Le premier atelier pourrait être adressé à l'ensemble de la population Nyonnaise sur le sujet de l'alimentation locale. Le deuxième pourrait être adressé aux habitant.e.s qui souhaitent obtenir un lopin de terre à cultiver.
- **Rendu : Rapport présentant la stratégie retenue**

## **Temps 4 : Plan d'action**

- Définir des projets distincts et des outils de suivi ;
- Établir les priorités ;
- Etablir un plan de communication et de sensibilisation auprès d'un panel varié d'acteurs et en particulier de la population nyonnaise ;

- Ce plan d'action comprendra une vision de développement d'espaces cultivables pour la population, mais aussi tous projets d'agriculture urbaine qui pourraient, par exemple alimenter les cuisines scolaires dans le futur. Il s'agit là de deux exemples importants de l'étude.

- **Rendu : Plan d'action**

**2. L'étude doit être menée, essentiellement ou partiellement, par un ingénieur agronome. Quel mandataire est pressenti ? Quels sont les critères pour le choix du ou des mandataires ?**

Nous avons consulté deux bureaux d'agronomie.

Les critères de jugement que nous avons retenus pour un prochain appel d'offres sont :

- Expérience en matière d'agriculture urbaine en Suisse et de ses enjeux ;
- Expérience en matière de planification urbaine ;
- Expérience en matière de démarche participative ;
- Maîtrise des outils de gestion de projets.

**3. S'agissant d'une étude qui traite d'enjeux importants et d'une grande complexité, la Commission souhaite s'assurer de la qualité de l'étude et de l'utilité de celle-ci – Quels éléments de réponse pouvez-vous amener pour assurer ces deux dimensions (qualité/ utilité) à la Commission ?**

Cette question est cruciale, afin que cette étude soit le lancement d'une stratégie d'agriculture urbaine partagée, ambitieuse et opérationnelle.

Dans le cas d'un vote positif du Conseil Communal, la procédure pour retenir le bureau à engager sera un appel d'offres sur invitation. En effet, il existe très peu de bureaux susceptibles de répondre à ce mandat.

Le cahier des charges sera également coordonné avec M. Emmanuel Ansaldi, agronome et adjoint scientifique au Projet d'agglomération Franco Valdo Genevois, spécialiste et instigateur de la stratégie d'agriculture urbaine.

Dans cet appel d'offres, les bureaux devront répondre tant au cahier des charges présentés dans les grandes lignes au point 1, qu'aux critères d'adjudication retenus, présentés dans le point 2. Les bureaux devront également présenter des références d'études déjà réalisées, en adéquation avec les objectifs attendus de rendus.

Il est également à noter que cette étude se coordonnera avec l'étude prospective sur les enjeux agricoles et alimentaires du Grand Genève lancée ce printemps et qui permettra d'alimenter et préciser les enjeux. La Commune de Nyon a été invitée à participer la semaine passée.

*Le Service de l'Environnement, pour la Commission rapportant sur le Rapport-préavis N° 2022/31, le 4 mars 2022*